

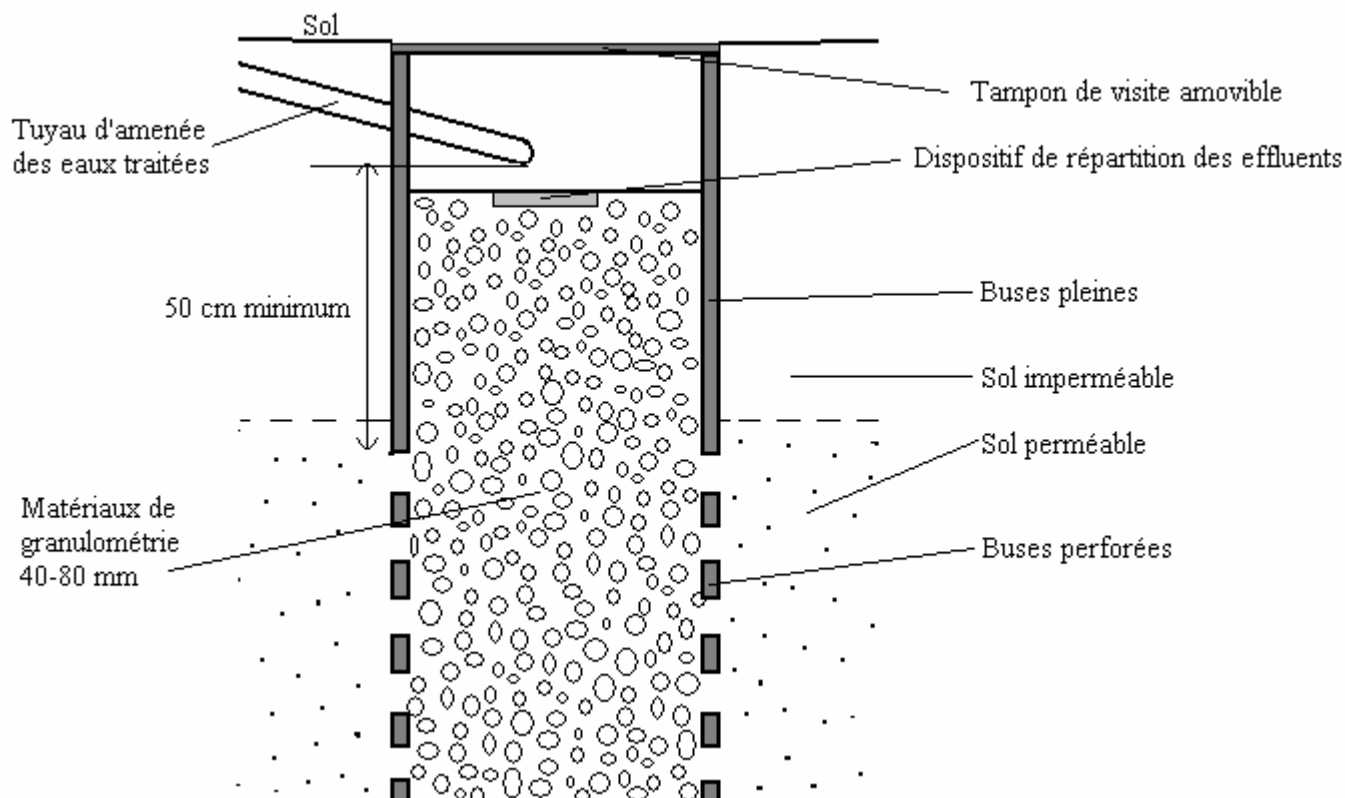
Conseils pour la mise en place du puits d'infiltration

Principe

Ce dispositif est envisageable en sortie de filières drainées lorsqu'aucune autre voie d'évacuation n'est possible, à condition qu'il n'y ait pas de risques sanitaires pour les points d'eau destinés à la consommation humaine. **Son installation doit faire l'objet d'une demande d'autorisation.**

Le puits d'infiltration n'est pas un procédé d'épuration, c'est un dispositif d'évacuation des eaux préalablement épurées. En aucun cas, il ne doit recevoir des eaux sortant d'une fosse septique ou d'une fosse toutes eaux.

Schéma de principe du puits d'infiltration



Réalisation

Une excavation doit être réalisée de façon à atteindre la couche perméable. Le puits devra avoir une surface (surface latérale et fond) de contact avec la couche perméable de 2 m² par pièce principale.

La surface latérale doit être étanche depuis la surface du sol jusqu'à 0,50 m au moins au-dessous du tuyau amenant les eaux épurées.

Le puits doit être garni jusqu'au niveau du tuyau d'amenée des eaux, de matériaux calibrés d'une granulométrie 40/80 mm ou approchant.

Les effluents épurés doivent être déversés dans le puits d'infiltration au moyen d'un dispositif éloigné de la paroi étanche et assurant une répartition sur l'ensemble de la surface, de telle façon qu'ils s'écoulent par surverse et ne ruissellent pas le long des parois.

Le puits devra être recouvert d'un tampon amovible de visite.

Attention, une visite de vérification de vos travaux avant recouvrement doit avoir lieu.